

N° 050_2026

Séance du lundi 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le lundi vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 24 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mr Philippe BLERVAQUE, Mme Virginie VASSEUR, Mr Eddy ROLIN, Mme Yaëlle DEPUTDT, Maire-adjoints ; Jacqueline CAVELIER ; Fabrice BARROO ; Franky SALON ; Sandrine BILLIAU ; Guillaume DOUBLET ; Claire FAES ; Alexis QUIRET ; Clément WALBROU ; Conseillers municipaux

Étaient absents excusés : Mme Catherine GOEDGEBUER donnant procuration à Mme Sandrine BILLIAU, Mme Kelly CORNARD donnant procuration à Mme Yaëlle DEPUYDT

Secrétaire de séance : Mr Guillaume DOUBLET

a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Fin de séance : 20h27

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse destinée aux services technique

VU :

Le Code général des collectivités territoriales,

La délibération du 28 mars 2019 relative à l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel (dénommé 2019/75), aide à l'investissement des communes membres modifiée par délibération du Conseil communautaire en date du 18 juin 2020 ;

La délibération du Conseil communautaire n°2020D051 - Finances, mutualisation, transferts de charges - Attribution d'un Fonds de Concours aux communes membres, dénommé Mandat 2020-2026/01 en date du 15 octobre 2020 ;

La délibération du conseil communautaire de la CCFL n 02021D130 en date du 29 juin 2021 portant modification des conditions d'attribution du fond de concours aux communes membres ;

Considérant que l'acquisition d'un tracteur tondeuse pour les services techniques est indispensable pour la réalisation de travaux sur l'ensemble du territoire communal ;

La première estimation s'élevant à 22 500 € HT

Mr Philippe Blervaque indique, qu'afin de garantir le bon fonctionnement des services communaux, la commune envisage l'acquisition de ce tracteur tondeuse est indispensable pour les services techniques.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mr Philippe Blervaque, 1^{er} adjoint :

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de : (15 voix pour)

- **D'approuver l'acquisition du tracteur tondeuse pour les services technique pour un montant total de 22 500 € HT.**
- **Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 11 250 € ;**
- **Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;**
- **Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

